



## Le voyage continue!

Avec « Avatar: la Voie de l'eau », la saga futuriste de James Cameron fait son grand retour au cinéma, le 14 décembre. Un univers grandiose dont l'exploration ne fait que commencer, filmé avec des technologies toujours plus innovantes.

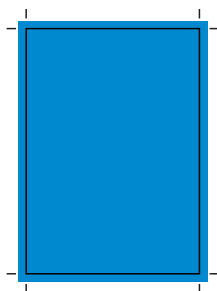
**T**rois ans de patience. Trois ans à compléter les reports, à guetter les indispositions d'Israël, au comptage des heures pendant un tournage et une post-production à milage. Une attente à la mesure du triomphe du premier volet. Sorti en 2009,

**Avatar** est toujours le plus gros succès mondial de l'histoire du cinéma : un record repris à *Avatar: le Voie de l'eau* en mars 2021, suite à une ressortie en Chine. Aujourd'hui encore, *Avatar* est le film qui a donné tout son sens à la 3D et durablement perfectionné les techniques d'animation en performance capture.

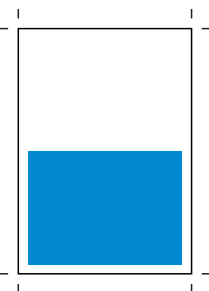
**Quatre suites en même temps**  
*Avatar: la Voie de l'eau* n'est que la première des quatre suites prévues. Quatre films rédigés en même temps par quatre scénaristes qui ont tout à tour travaillé ensemble et chacun de leur côté, en collaboration avec un James Cameron exigeant. Pour la première de ces suites, le cinéaste a fait entièrement réécrire le scénario après un an de travail, décalant ainsi la date de sortie. La raison? Le premier jet n'était pas assez suspensif. Le film a finalement été tourné entre 2017 et 2020, en même temps que le troisième opus (prévu pour 2024), d'abord en Californie puis en Nouvelle-Zélande.



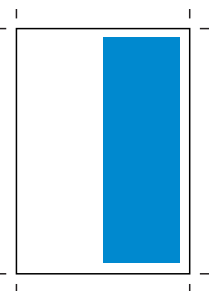
**Les mystères de Pandora**  
Avec son nom aux connotations mythologiques, cette planète lointaine est le cadre luxuriant de l'histoire située au XXII<sup>e</sup> siècle. Jon Landau, le coproducteur de toute la saga, a prévu, le premier opus n'en a dévoilé qu'une petite partie, une vaste forêt très ancienne dans laquelle vit une tribu de Na'vi, des grands



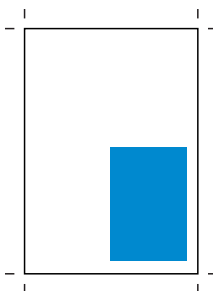
**1 PAGE**  
L 192 x H 259 mm



**1/2 PAGE (LARGEUR)**  
L 176x H 117,5 mm



**1/2 PAGE (HAUTEUR)**  
L 84 x H 243 mm



**1/4 PAGE**  
84 x H 117,5 mm

**NE PAS OUBLIER : LES 5 MM DE FOND PERDU ET LES TRAITS DE COUPE SONT OBLIGATOIRES. POUR LES PLEINES PAGES : PAS DE TEXTE OU LOGO À MOINS DE 8 MM DU BORD DE PAGE.**

### TYPE DE FICHER

PDF 1.3  
Image en CMJN sans profils intégrés  
Résolution de 300 dpi  
Superposition des 4 couleurs : maximum 280 %  
Profil colorimétrique : : ISO\_COATED\_V2\_300\_eci FOGRA 39L

### TRANSMISSION

Les doubles pages doivent être fournies sous la forme de deux fichiers d'une page.

Fichier inférieur à 6 Mo, par mail à [pierre@kocka.fr](mailto:pierre@kocka.fr)

Fichier supérieur à 6 Mo, par plateforme de téléchargement en ligne, type WETRANSFER ou DROPBOX à [pierre@kocka.fr](mailto:pierre@kocka.fr)

### ÉPREUVE DE CONTRÔLE CONTRACTUELLE

La fourniture d'une épreuve reste contractuellement obligatoire.

**Sans celle-ci aucune réclamation ne pourra être retenue.**

Elle doit obligatoirement être numérique (épreuve numérique) : simulation d'une impression en quadrichromie par une imprimante) et produites à partir du fichier fourni dans sa dernière version. Elle doit être envoyée à **ROTO COLOR**, Service Pré-Press - 16, rue Claude Chappe - 77400 Lagny sur Marne, **3 jours avant la date maximum de remise des éléments.**

### MENTIONS LEGALES

En application des différents textes de loi et décrets, merci de veiller aux **mentions obligatoires.**

- **LOI TOUBON**, relative à l'emploi de la langue française, toutes les mentions écrites en langue étrangère, doivent être traduites en français.

- **LOI EVIN**, relative aux mentions sanitaires :

- **Alimentaire** : « Pour votre santé, évitez de grignoter entre les repas - [www.mangerbouger.fr](http://www.mangerbouger.fr) »
- **Alcool** : « L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, consommez avec modération »

- **LA MENTION « PHOTOGRAPHIE RETOUCHÉE »** relative aux photographies à usage commercial de mannequins dont l'apparence corporelle a été modifiée.

### REMISE DES ÉLÉMENTS

La remise des éléments techniques nécessaires à l'insertion publicitaire doit être effectuée directement auprès du service publicité du titre et conformément aux modalités techniques stipulées. Le non respect par l'Annonceur ou son Mandataire des dites modalités nous exonère totalement de toute obligation d'exécution de l'ordre de publicité, sans que l'Annonceur ou son Mandataire ne puisse solliciter une quelconque réparation à ce titre. Par ailleurs, nous n'assumons aucune responsabilité en cas d'erreurs ou d'omissions dans les insertions publicitaires dès lors que nous n'intervenons aucunement dans l'élaboration de celles-ci, qui sont établies à partir de fichiers adressés par l'Annonceur ou son Mandataire.

Les documents non réclamés au bout de 2 mois seront détruits.